

**RÉPONSE DU GOUVERNEMENT DU CANADA AU
COMITÉ PERMANENT AU SUJET DU RAPPORT SUR LES RESSOURCES NATURELLES :**

**L'ATTÉNUATION DES RISQUES ASSOCIÉS À L'ADOPTION DES TECHNOLOGIES PROPRES DANS
LE SECTEUR CANADIEN DES RESSOURCES NATURELLES**

INTRODUCTION

Le gouvernement du Canada a examiné attentivement le rapport que le Comité permanent des ressources naturelles a rendu public le 9 juin 2017. Le gouvernement remercie les membres du Comité de leurs efforts pour le préparer et les témoins qui ont partagé avec le Comité leur expertise et une diversité de points de vue sur la façon d'atténuer les risques associés à l'adoption des technologies propres dans le secteur des ressources naturelles.

Le secteur des ressources naturelles du Canada fournit une source de prospérité économique ainsi que des emplois essentiels et bien payés pour les Canadiens de la classe moyenne. Le secteur des ressources naturelles (énergie, forêts, minerais et métaux) compte pour 16 % du produit intérieur brut nominal (en 2016) et est une base économique des collectivités à l'échelle du pays. Grâce à une forte réglementation environnementale, une main-d'œuvre très scolarisée et une longue feuille de route sur le plan de l'innovation, ce secteur a les atouts pour mener la transition et l'accroissement d'une économie propre.

Cependant, certains secteurs des ressources naturelles sont confrontés à des défis. Globalement, ces secteurs sont directement responsables de 58 % des émissions nationales de gaz à effet de serre et ont des impacts considérables sur l'environnement. Les ratés du marché, comme l'absence de tarification de la pollution au carbone, ont contribué à un sous-investissement persistant du secteur des ressources naturelles dans l'innovation et les technologies propres. Les obstacles aux risques, comme les faibles marges d'exploitation et l'accent mis sur la production de biens, sont également plus nombreux dans ce secteur. De plus, une analyse gouvernementale souligne que les femmes sont sous-représentées dans les secteurs des ressources naturelles et des technologies propres, incluant dans les positions de leadership.

Tel qu'il est indiqué dans le rapport du Comité, les technologies propres donnent l'occasion au secteur des ressources naturelles et à l'échelle de l'économie de réduire les impacts environnementaux, de baisser les coûts associés à l'atténuation des gaz à effet de serre et d'améliorer leur compétitivité et capacité d'accéder aux marchés mondiaux. La promotion des technologies propres dans le secteur des ressources naturelles stimule également la croissance des producteurs canadiens de technologies d'énergie propre, qui tendent à être de petites entreprises menées par l'innovation et axées sur les exportations. Les activités liées aux ressources naturelles peuvent servir de tremplin aux technologies propres canadiennes pour réussir mondialement. Le rapport du Comité fait état des débouchés considérables qu'offre le marché mondial pour les technologies propres canadiennes, et de l'importance des

partenariats intérieurs dans l'atténuation des risques associés à l'innovation et l'adoption des technologies propres et la création de nouveaux débouchés commerciaux.

Le gouvernement du Canada est conscient que le développement économique et la durabilité environnementale sont indissociables pour favoriser la prospérité des Canadiens dans une économie axée sur la croissance propre. Par l'entremise du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, le gouvernement aide les gouvernements provinciaux et territoriaux à mettre en place des mesures pour encourager l'innovation et le développement de technologies propres pour contribuer à réduire les émissions dans tous les secteurs de l'économie, à accélérer la croissance économique propre et créer une résilience aux impacts des changements climatiques.

Le budget 2017 encourage cette vision en accordant d'importantes ressources fédérales pour les activités de recherche-développement, la démonstration, la commercialisation et le développement des marchés des technologies propres, notamment dans le secteur des ressources naturelles. Ces nouvelles mesures soulignent le besoin d'une croissance et d'une collaboration inclusives avec l'industrie, les gouvernements provinciaux et territoriaux, et les Autochtones.

La réponse du gouvernement à chacune des recommandations spécifiques formulées par le Comité est présentée en détail ci-dessous. Nous présentons notre collaboration avec les gouvernements et nos partenaires au pays et à l'étranger afin de réduire les risques associés à l'adoption de technologies propres dans le secteur des ressources naturelles au Canada.

RECOMMANDATION N° 1 :

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada collabore avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour établir des politiques fondées sur le marché et technologiquement neutres qui génèrent une valeur marchande pour les avantages environnementaux et sociaux des technologies propres, tout en permettant aux entreprises de choisir les innovations les mieux adaptées à leur industrie respective selon leur propre expertise et leurs propres études de marché.

Le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques est un plan global qui trace la voie vers un environnement politique et réglementaire stable appelé à procurer une certitude pour les marchés et à encourager les investissements dans l'innovation propre. Des partenariats avec les peuples autochtones sont essentiels à la réussite dans ce domaine.

L'élément essentiel du plan est la tarification de la pollution par le carbone afin d'internaliser le coût des émissions de gaz à effet de serre, de créer des mesures incitatives pour réduire les émissions et de stimuler les investissements dans la croissance propre. Le point de référence pour la tarification de la pollution par le carbone va tirer parti des systèmes provinciaux existants et faire en sorte que la tarification de la pollution par le carbone soit en place dans toutes les juridictions au Canada d'ici 2018. La tarification de la pollution par le carbone aidera

à influencer les décisions en matière d'investissements et d'achats de l'industrie et des consommateurs au profit d'options dont l'intensité du carbone est inférieure. Cela encouragera l'innovation et contribuera à développer le secteur des technologies propres au Canada et à créer des emplois.

Le Cadre inclut aussi un certain nombre de mesures supplémentaires qui vont soutenir la recherche, le développement, la démonstration et l'adoption de technologies propres (présentés en détail dans la recommandation n° 3). Ces initiatives consistent notamment à mettre l'accent sur l'innovation axée sur les missions en vue d'accélérer les solutions aux défis publics et de procurer des résultats environnementaux et économiques aux Canadiens.

Ces mesures mises ensemble soutiennent une transition fondée sur le marché vers une économie faible en carbone, laissant spécifiquement le choix de la technologie à chaque région, entreprise ou consommateur.

RECOMMANDATION N° 2 :

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada collabore avec l'industrie et les gouvernements provinciaux et territoriaux pour veiller à ce que l'établissement prochain du prix national sur la pollution par le carbone soit transparent et fondé sur des preuves scientifiques, qu'il puisse stimuler l'innovation et la productivité et qu'il puisse soutenir la compétitivité et la productivité du secteur des ressources naturelles du Canada.

Le gouvernement va continuer à collaborer étroitement avec l'industrie, les gouvernements provinciaux et territoriaux, et les peuples autochtones pour la tarification de la pollution au carbone afin d'assurer une transparence, de susciter l'innovation et accroître la compétitivité globale de l'économie canadienne.

La tarification de la pollution au carbone est une des mesures essentielles qui sont prises pour atteindre la cible que le Canada s'est fixée pour 2030, qui consiste à réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 30 % par rapport aux niveaux de 2005, en la combinant à d'autres mesures associées à la croissance propre.

L'approche pancanadienne de la tarification de la pollution au carbone, que le gouvernement du Canada a annoncée en octobre 2016, est basée sur les constatations, les preuves et les principes établis par le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur les mécanismes de tarification du carbone (et publiés dans son rapport définitif) au moyen d'un processus de collaboration visant à élaborer le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques.

D'après les preuves tirées des systèmes de tarification mis en place au Canada et dans d'autres pays au cours de la dernière décennie et plus, la tarification de la pollution au carbone est le moyen le plus efficace largement reconnu pour réduire les émissions de GES, stimuler les investissements dans l'innovation faible en carbone et créer une économie basée sur une croissance propre durable. En internalisant le coût de la pollution, la tarification de la pollution

par le carbone incite à réduire la consommation d'énergie grâce à des mesures de conservation et d'efficacité, tout en contribuant au remplacement du combustible et aux progrès technologiques. Un prix du carbone prévisible et à la hausse envoie un signal important aux marchés, en les informant des choix des consommateurs et des investissements dans les infrastructures et l'innovation.

L'approche pancanadienne reconnaît qu'il y a déjà en place des systèmes de tarification de la pollution par le carbone robustes (en Colombie-Britannique, en Alberta, en Ontario et au Québec), qui couvrent plus de 80 % de la population canadienne. Afin d'étendre cela aux autres provinces et territoires en 2018, l'approche leur donne la flexibilité voulue pour mettre en place un système censé dans leurs circonstances, soit un système de tarification directe comme ceux qui existent en Colombie-Britannique et en Alberta, ou un plafond et un échange comme au Québec et en Ontario. Le gouvernement du Canada fournit en permanence un soutien aux provinces et territoires qui envisagent des systèmes de tarification de la pollution par le carbone.

Le gouvernement du Canada est en train de concevoir un système de tarification de la pollution par le carbone appuyé par le fédéral, qui s'appliquera uniquement dans provinces et les territoires n'ayant pas en place d'ici 2018 un système qui remplit les exigences minimales de l'analyse comparative fédérale, que le gouvernement du Canada a annoncée en octobre 2016 dans le cadre de l'approche pancanadienne de la tarification de la pollution par le carbone. Le système fédéral est conçu pour envoyer un signal à propos d'un prix à l'échelle de l'économie pour amener des réductions. Mettre un prix sur la pollution par le carbone permettra de maintenir la croissance rapide des industries et des entreprises canadiennes ainsi que d'assurer leur compétitivité à long terme au sein de l'économie mondiale à faible intensité de carbone. Le gouvernement va continuer de s'impliquer auprès des secteurs des ressources naturelles du Canada et d'autres industries connues pour l'intensité des émissions à mesure que le système est élaboré.

Le gouvernement a diffusé un document technique présentant la conception proposée du système fédéral a été diffusé en mai 2017 par souci de transparence et afin de solliciter une rétroaction. La conception proposée comporte deux volets : 1) une taxation du carbone sur les combustibles fossiles et 2) un système de tarification distinct basé sur les extrants qui est conçu pour limiter les risques pour la compétitivité des industries qui ont des niveaux élevés d'échanges internationaux et d'émissions de gaz à effet de serre. Cela calculerait le prix d'une partie des émissions de gaz à effet de serre de ces installations en sus d'un seuil spécifique déterminé d'après les normes de rendement d'intensité des émissions (émissions par unité d'extrait). Ces normes et les seuils spécifiques aux installations qui en résultent seraient élaborés selon une approche basée sur des preuves, en tenant compte des points de référence nationaux et internationaux et en consultant des industries potentiellement touchées. De plus, la prépublication des règles proposées établissant les normes va, selon le processus standard de la *Gazette du Canada*, ajouter à la transparence et fournira une occasion supplémentaire pour commenter.

Il est indiqué dans le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatique qu'en premier lieu, l'examen de la tarification du carbone évaluera les approches et les meilleures pratiques pour aborder la question de la compétitivité des secteurs à forte intensité des émissions qui sont exposés aux échanges commerciaux.

Comme il est prévu dans le Cadre pancanadien, le gouvernement fédéral travaille avec les territoires, ainsi que les peuples autochtones, afin de trouver des solutions qui tiennent compte de leurs circonstances unique, notamment le coût élevé de la vie et de l'énergie, les enjeux associés à la sécurité alimentaire ainsi que les économies émergentes, en ce qui concerne la tarification du carbone.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux travailleront ensemble pour établir une approche quant à l'examen de la tarification du carbone. Cette approche comprend notamment une évaluation comparative, menée par des spécialistes, à l'égard des contraintes de l'efficacité des divers régimes de tarification de la pollution par le carbone au Canada, qui sera terminée d'ici le début de 2011 afin d'assurer que la marche à suivre est claire. Un rapport provisoire sera terminé en 2020; celui-ci sera examiné et évalué par les premier ministres.

RECOMMANDATION N° 3 :

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada collabore avec l'industrie, les gouvernements provinciaux et territoriaux et le secteur des finances pour atténuer les risques associés au développement des technologies propres au cours de la période du fossé de la commercialisation, en:

- a. maintenant le financement de l'entièreté du cycle d'innovation des technologies propres, avec une attention marquée pour les activités de commercialisation;**
- b. appuyant des programmes comme le programme Recherche scientifique et développement expérimental (RS&DE) et le programme des actions accréditatives afin d'y inclure des incitatifs à la commercialisation;**
- c. appuyant les instruments financiers et stratégiques, nouveaux et existants, dans le but explicite d'atténuer les risques financiers associés aux nouvelles technologies propres –par exemple à l'aide de programmes de développement de projets visant à aider les entreprises, plus particulièrement les PME, à attirer des capitaux privés pour qu'elles puissent faire la démonstration des nouvelles innovations ou en augmenter l'envergure, ou en assurant les risques en matière de rendement associés aux nouvelles technologies;**
- d. stimulant les marchés des technologies propres à l'aide des marchés publics, plus particulièrement pour les PME, et en assurant la transparence et la reddition de comptes relativement aux investissements publics et aux examens du rendement des projets durant leur cycle de vie, en fonction de cibles de rendement mesurables.**

Conformément à la recommandation du Comité, le budget 2017 a annoncé plusieurs nouvelles initiatives pour soutenir le développement des technologies propres au moyen de l'écart de commercialisation.

Pour attirer des capitaux privés et aider les sociétés de technologies propres prometteuses à grandir et à prendre de l'expansion, le budget 2017 a mis à leur disposition près de 1,4 milliard de dollars en nouveau financement, sous forme de comptabilité de trésorerie, par l'intermédiaire de la Banque de développement du Canada et d'Exportation et développement Canada. Ce soutien financier se manifeste sous la forme d'un financement par actions; d'un fonds de roulement pour soutenir les investissements dans les actifs, l'inventaire, les talents et l'expansion des marchés; et le financement de projets pour permettre le déploiement de technologies inédites qui exigent beaucoup de capitaux et en sont à un stade commercial initial. Afin d'augmenter le capital de risque global de stade tardif mis à la disposition des entrepreneurs canadiens, le budget 2017 propose aussi de débloquer par l'intermédiaire de la Banque de développement du Canada jusqu'à 400 millions de dollars sous forme de comptabilité de trésorerie sur trois ans pour une nouvelle initiative de catalyse du capital de risque. Le gouvernement collabore activement avec des sociétés d'État pour mener à bien ces initiatives importantes afin de procurer davantage de soutien aux sociétés de technologies propres prometteuses, en particulier les petites et moyennes entreprises.

Le gouvernement reconnaît aussi que l'innovation se produit par le biais d'une série d'activités interreliées qui s'étendent du stade initial de recherche-développement à la démonstration, à la commercialisation et au développement des marchés. Le gouvernement a consulté étroitement ses partenaires dans l'écosystème de l'innovation pour repérer et combler les écarts qui freinent les technologies propres au Canada. En plus du soutien à la commercialisation mentionné plus haut, le budget 2017 a annoncé une série d'initiatives qui se poursuivent et prennent de l'expansion grâce au soutien fédéral des technologies propres dans tout l'écosystème de l'innovation.

Afin de répondre au besoin pour un soutien supplémentaire pour les activités de recherche-développement au stade initial, le budget 2017 a annoncé l'octroi de 229 millions de dollars sur quatre ans pour permettre à Ressources naturelles Canada et à Transports Canada de poursuivre la recherche et le développement sur l'énergie et le transport propres. Cet investissement va permettre de soutenir les activités de recherche-développement dans les laboratoires fédéraux, d'accorder un financement ciblé aux projets de recherche-développement menés par l'industrie et auxquels collaborent les chercheurs fédéraux et extérieurs. Ces activités permettront d'assurer la compétitivité économique et contribueront à réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant des secteurs de l'énergie et des transports afin de soutenir les objectifs du Canada en matière d'atténuation des changements climatiques tels qu'énoncés dans le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques.

Le gouvernement soutient également les activités de recherche par le biais du programme d'incitation fiscale sur la recherche scientifique et le développement expérimental (RS-DE). Ce système, qui est un des plus généreux du monde industrialisé pour ce qui est de soutenir les activités de recherche-développement des entreprises, a fourni environ 2,7 milliards de dollars d'aide fiscale en 2016. Le programme RS-DE est offert aux entreprises qui mènent des activités admissibles dans tous les secteurs de l'économie, notamment les technologies propres. Le

crédit d'impôt à l'investissement en RS-DE général est non remboursable et disponible à un taux de 15 %, alors que les sociétés privées sous contrôle canadien (SPCC) ont accès à un crédit d'impôt remboursable de 35 %. Les petites SPCC peuvent réclamer chaque année le crédit d'impôt à l'investissement bonifié au taux de 35 % sur des dépenses de RS-DE admissibles pouvant atteindre 3 millions de dollars. Les activités admissibles aux incitatifs fiscaux RS-DE comprennent des enquêtes ou des recherches systématiques menées dans un domaine scientifique ou technologique au moyen d'expériences ou d'analyses. En règle générale, trois grandes catégories sont admissibles : recherche fondamentale, recherche appliquée et développement expérimental.

Afin de fournir aux sociétés de ressources naturelles et aux producteurs de technologies propres un soutien spécifique à leur contexte commercial, le budget 2017 a annoncé l'octroi de 200 millions de dollars sur quatre ans pour soutenir les technologies propres dans les secteurs des ressources naturelles. Ce financement va aider les sociétés œuvrant dans le domaine des ressources naturelles à combler les écarts entre la recherche, le développement et la commercialisation. Cet investissement mettra l'accent sur les résultats pour la compétitivité du développement et de l'utilisation des ressources au Canada. Des technologies à différents stades de maturité seront admissibles, et accessibles notamment à l'industrie, aux universités, aux laboratoires fédéraux et à d'autres organismes de recherche. Une partie de cet investissement servira aussi à soutenir l'innovation et l'adoption des technologies propres par les producteurs et les exploitants dans les secteurs de l'agriculture, des pêcheries et de l'aquaculture.

Le budget 2017 a aussi créé Impact Canada, une nouvelle initiative visant à introduire une approche axée sur les missions en vue d'accélérer la découverte de solutions aux grands défis du Canada. Impact Canada inclut un volet axé sur les technologies propres, qui est soutenu à concurrence de 75 millions de dollars pour relever des défis comme l'aide aux collectivités rurales et éloignées du Canada pour réduire leur dépendance au diesel comme source d'alimentation. Cette initiative utilisera des mécanismes financiers innovateurs et mettra l'accent sur la découverte de solutions révolutionnaires à des problèmes complexes et persistants dans le secteur des technologies propres. Les solutions révolutionnaires sont des améliorations transformatrices qui ont un grand impact, qui « ouvrent » des voies fondamentalement nouvelles dans le domaine des technologies propres et qui peuvent prendre la forme de nouvelles technologies perturbatrices, d'activités alternatives ou de modèles de financement pour produire de meilleurs résultats et/ou des activités consistant à acquérir des capacités pour faciliter l'adoption.

Afin de réduire davantage les risques associés à l'écart de commercialisation, le gouvernement a recapitalisé le fonds de Technologies du développement durable Canada en injectant 400 millions de dollars en nouveau financement sur cinq ans. Ce programme phare soutient le développement et la démonstration précommerciale des technologies propres dans tous les secteurs. Les projets admissibles incluent ceux qui s'attaquent à des enjeux environnementaux comme les changements climatiques, la qualité de l'air, l'eau potable et le sol non contaminé. Le financement octroyé dans le cadre du fonds de technologies du développement durable

permet de combler un écart de financement essentiel aux stades du développement technologique précommercial et de la démonstration du spectre de l'innovation, et il est une conséquence des obstacles du marché, entre autres le faible niveau de maturité des nouvelles technologies qui émergent du stade de la recherche associé à l'aversion du secteur financier pour les risques. Depuis son lancement en 2001, TDDC a investi 928 millions dans 320 projets liés aux technologies propres et a obtenu plus de 2,45 milliards de dollars d'autres partenaires, dont plus de 80 % d'investissements provenant du secteur privé. Collectivement, ces investissements ont créé plus de 9 200 emplois et ont permis de réduire les émissions de gaz carbonique d'environ 6,3 mégatonnes par année.

Afin d'aider les entreprises canadiennes à avoir accès aux marchés mondiaux, le gouvernement investit 15 millions sur quatre ans pour la mise en œuvre d'une *stratégie de développement international des entreprises pour les technologies propres*. Cette stratégie va consister à améliorer les services des délégués commerciaux pour soutenir les efforts déployés par les sociétés de technologies propres au Canada pour tirer parti des occasions de développement commercial international qui connaissent un essor rapide, notamment celles générées par le financement climatique mondial, pour qu'elles puissent devenir des leaders mondiaux des exportations de technologies propres.

Enfin, les entreprises qui investissent dans de l'énergie propre et de l'équipement éconergétique peuvent déjà transférer les frais admissibles liés aux énergies renouvelables et aux économies d'énergie au Canada à des investisseurs par des actions accréditives. Cela facilite la levée de capitaux par les petites entreprises, qui peuvent vendre leurs actions en engrangeant un bénéfice.

Pour ce qui est de la recommandation du Comité pour stimuler les technologies propres par des acquisitions, le gouvernement s'emploie activement à mieux utiliser les acquisitions fédérales comme moyen de soutenir la croissance des innovations canadiennes.

Le budget 2017 accorde jusqu'à 50 millions de dollars pour lancer Solutions innovatrices, un nouveau programme d'acquisitions visant à soutenir la croissance des innovations canadiennes, notamment les technologies propres. En vertu de cette nouvelle initiative, une partie du financement provenant des ministères et organismes fédéraux sera affectée à des activités de recherche-développement au stade initial, à des prototypes à un stade final, et à d'autres biens et services des petites entreprises canadiennes. Le gouvernement du Canada, qui fait office de client initial, peut tester et valider les technologies propres canadiennes et aider les fournisseurs prometteurs de technologies propres à développer leurs activités. En retour, le gouvernement procure aux entreprises canadiennes les produits et services les plus innovateurs qui permettent de relever les défis publics, de réduire les coûts et d'améliorer les résultats.

Le gouvernement du Canada investit aussi 21,9 milliards de dollars sur 11 ans dans des infrastructures durables, notamment des initiatives qui vont soutenir la mise en place du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques. Ce soutien aux

infrastructures fournit des occasions de démonstration et de déploiement de technologies, et il complète la série de programmes d'innovation du gouvernement en fournissant un investissement suffisant pour introduire et reproduire les technologies sur les marchés. Une partie de cet investissement est affectée à une série de programmes nationaux qui incluent un réseau intelligent, le stockage et la démonstration d'électricité; le déploiement de technologies basées sur les énergies renouvelables; la diminution de la dépendance au carburant diesel dans les collectivités rurales et éloignées; les infrastructures pour les véhicules électriques; et de nouveaux codes du bâtiment et des édifices autonomes.

Afin d'assurer la transparence et l'imputabilité des investissements publics, le budget 2017 a souligné l'importance de suivre les résultats. En ce qui concerne les initiatives associées aux technologies propres, les progrès et les résultats sont suivis de près par l'entremise de rapports fédéraux en vertu du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques et le Plan pour l'innovation et les compétences du Canada. La mise sur pied du Carrefour de la croissance propre et l'examen fédéral des programmes d'innovation commerciale et de technologies propres (discutés en détail dans la recommandation n° 4) va permettre de s'assurer que le financement à l'échelle du gouvernement est fourni d'une façon efficace et efficiente. Les améliorations qui sont en train d'être apportées à la collecte fédérale de données sur les technologies propres (discutées en détail dans la recommandation n° 7) vont permettre de faire un suivi plus efficace des résultats.

RECOMMANDATION N° 4 :

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada améliore l'efficacité et la transparence du financement et des incitatifs fiscaux pour les technologies propres et qu'il en facilite l'accès, en:

- a. établissant un système qui aidera les entreprises de technologies propres, notamment les PME, à s'orienter, de manière à ce qu'elles puissent faire une utilisation optimale des ressources et des services mis à leur disposition;**
- b. veillant à ce que les demandes de subventions soient simples, accessibles et capables de s'adapter aux besoins pratiques des différentes entreprises et des différents concepteurs de technologies.**

Le gouvernement s'efforce de simplifier et de rationaliser davantage le soutien fédéral accordé aux technologies propres, conformément à la recommandation du Comité.

Le budget 2017 prévoit un engagement de 12 millions de dollars sur quatre ans pour mettre sur pied un Carrefour de la croissance propre au sein du nouveau guichet unique Innovation Canada. Le Carrefour de la croissance propre va rationaliser les services à la clientèle, améliorer la coordination des programmes fédéraux, rendre possibles le suivi et l'établissement de rapports sur les résultats en matière de technologies propres dans l'ensemble du gouvernement, et jumeler les intervenants aux marchés internationaux. Le Carrefour répond directement aux indications des intervenants selon lesquelles il peut être difficile de naviguer dans le paysage fédéral des technologies propres. Le guichet unique

permettra de diriger les intervenants vers le programme ou l'organisme gouvernemental approprié, peu importe leur point de contact initial.

La stratégie de développement du commerce international pour les technologies propres du gouvernement sera associée au Carrefour de la croissance propre et va accroître les efforts pour mettre les intervenants en contact avec les marchés internationaux.

En outre, le gouvernement a amorcé un examen horizontal de tous les programmes d'innovation commerciale et de technologies propres mis en place dans l'ensemble des ministères fédéraux. L'examen horizontal va chercher à simplifier les programmes et à mieux aligner les ressources pour améliorer l'efficacité des programmes d'innovation commerciale.

RECOMMANDATION N° 5 :

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada collabore avec d'autres gouvernements et organes de réglementation du Canada pour simplifier les processus d'approbation réglementaires et les évaluations environnementales.

Le gouvernement s'est engagé à fournir des processus réglementaires et d'évaluation environnementale qui permettent de regagner la confiance du public, à protéger l'environnement, à introduire des mesures de protection modernes, à promouvoir la réconciliation avec les Autochtones, et à faire en sorte que les bons projets aillent de l'avant et que les ressources arrivent sur le marché.

Afin de tenir cet engagement, le gouvernement du Canada a lancé un examen exhaustif des processus réglementaires et d'évaluation environnementale. Il était essentiel, pour mener cet examen, d'obtenir un engagement et d'effectuer des consultations. Au cours de la dernière année, le gouvernement a consulté et obtenu la rétroaction de peuples autochtones, le public, les provinces et territoires, l'industrie et les groupes environnementaux. Le gouvernement a invité le public à commenter du 29 juin au 28 août 2017 un document de consultation qui présente les changements que le gouvernement se propose d'apporter aux évaluations environnementales et aux processus réglementaires.

La rétroaction obtenue dans le cadre de ces consultations sera prise en considération à mesure que le gouvernement va de l'avant. Le gouvernement va continuer à collaborer étroitement avec les provinces et les territoires, les Autochtones, l'industrie, les groupes environnementaux et le public afin de soutenir une approche nouvelle des processus réglementaires et d'évaluation environnementale.

RECOMMANDATION N° 6 :

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada collabore avec l'industrie, les scientifiques et les institutions de recherche pour veiller à ce que toutes les décisions stratégiques et les évaluations environnementales soient fondées sur des preuves scientifiques et qu'elles reflètent les technologies et les pratiques de pointe.

Le gouvernement s'est engagé à prendre des décisions basées sur la science et les meilleures preuves disponibles. Le gouvernement reconnaît la grande valeur de la science et du savoir traditionnel autochtone pour prendre des décisions et communiquer les dimensions environnementales, sociales et économiques du développement des ressources naturelles.

Tel qu'il est indiqué dans la recommandation n° 5, le gouvernement entreprend un examen consultatif complet des processus réglementaires et d'évaluation environnementale. Un des principes directeurs devant permettre de façonner l'approche du gouvernement pour renforcer les processus réglementaires et d'évaluation environnementale va consister à assurer la prise de décisions ponctuelles, étayées par des preuves, qui reflètent les meilleures connaissances scientifiques et autochtones disponibles.

D'une façon plus générale, le gouvernement va de l'avant avec son engagement en faveur de la prise de décisions étayées par des preuves en nommant un conseiller scientifique en chef. Le conseiller scientifique en chef va se faire le champion de la prise en compte de la science dans le processus décisionnel du gouvernement, et s'assurer que la science gouvernementale est mise entièrement à la disposition du public et que les scientifiques peuvent parler librement de leur travail. Le conseiller scientifique en chef sera également chargé de donner des conseils scientifiques au premier ministre, au ministre des Sciences et aux membres du Cabinet, et de faire en sorte que les sciences soient communiquées efficacement à l'échelle du gouvernement. Le Bureau sera soutenu par une équipe de scientifiques et d'experts en politiques. Le gouvernement alloue 2 millions de dollars par année (tel qu'annoncé dans le budget 2017) pour soutenir le travail du conseiller scientifique en chef et de son secrétariat.

Le gouvernement s'est également engagé à renforcer l'infrastructure de l'écosystème et des connaissances de la recherche. Dans le budget 2016, le gouvernement a annoncé l'octroi de 2,3 milliards de dollars sur deux ans pour renforcer les sciences et la recherche. Le budget 2017 propose des investissements additionnels dans les ministères fédéraux pour assurer un système de salubrité alimentaire efficace et fiable; une énergie propre, des technologies ultramodernes et une croissance; l'adaptation et la résilience aux changements climatiques; l'innovation spatiale, la santé publique et une meilleure collecte des données. Le budget 2017 s'engage aussi à développer une nouvelle stratégie fédérale pour les infrastructures scientifiques.

Le gouvernement du Canada continue aussi de fournir une expertise scientifique fédérale pour soutenir les évaluations environnementales et les décisions concernant les politiques. Les preuves scientifiques et les technologies ultramodernes sont obtenues grâce à la collaboration entre les ministères et leurs partenaires scientifiques nationaux et internationaux. Par exemple, Ressources naturelles Canada a des compétences géoscientifiques inégalées et exploite la Plateforme géospatiale fédérale, l'Infrastructure canadienne de données géospatiales et « Cartes ouvertes » (un site public permettant de consulter, d'analyser et de visualiser les données géospatiales du gouvernement). Il s'agit d'initiatives ultramodernes en matière de gestion de données, qui fournissent des données géospatiales ouvertes faisant autorité pour les évaluations environnementales et les décisions associées aux politiques.

Afin de soutenir le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, Environnement et Changement climatique Canada mène l'élaboration d'un plan scientifique fédéral ciblé sur les changements climatiques en collaboration avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux. Ce plan va accélérer la communication de renseignements scientifiques fédéraux sur les changements climatiques pour informer la prise de décisions étayées par des preuves et permettre de mieux coordonner les compétences scientifiques fédérales.

RECOMMANDATION N° 7 :

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada collabore avec l'industrie, les scientifiques et les établissements de recherche pour clarifier la définition des technologies propres et pour faire en sorte que le Canada soit un chef de file mondial en ce qui a trait à la promotion de la mesure et de l'adoption holistiques, fondées sur des données probantes, des technologies propres.

Le gouvernement partage le point de vue du Comité sur l'importance d'avoir des données rigoureuses qui font autorité afin de soutenir une croissance propre et une prise de décisions étayées par des preuves dans les secteurs des technologies propres et des ressources naturelles. Afin de renforcer davantage le leadership du Canada dans ce domaine, le budget 2017 octroie 14,5 millions de dollars sur quatre ans à Ressources naturelles Canada ainsi qu'à Innovation, Sciences et Développement économique Canada pour mettre sur pied une stratégie relative aux données sur les technologies propres. Cette stratégie va encourager l'innovation, approfondir les connaissances dans le secteur privé et les communautés d'intervenants, et contribuer à éclairer la prise de décisions future du gouvernement. Ce travail soutient directement le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, qui insistait sur l'importance de recueillir de meilleures données et réclamait la mise sur pied d'une stratégie relative aux données sur les technologies propres.

Ce travail, qui tire parti des investissements initiaux effectués dans le cadre du budget 2016, est effectué en étroite collaboration avec Statistique Canada afin de soutenir l'expansion et la collecte permanente des données sur le secteur des technologies propres. Il existe à l'heure actuelle de nombreuses sources de données sur les technologies propres, mais elles manquent de normes et de lignes directrices standard et ne donnent pas une idée complète des activités liées aux technologies propres au Canada. Un principe fondamental de la stratégie porte sur l'importance d'harmoniser les différentes sources de données sur les technologies propres de sorte que les résultats des programmes puissent être surveillés et analysés uniformément à l'échelle du Canada.

La définition de travail du gouvernement fédéral est :

Tout processus, produit ou service qui réduit les répercussions environnementales.

La stratégie relative aux données sur les technologies propres est le fruit de consultations et d'une collaboration. En plus des consultations permanentes avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, un certain nombre d'intervenants publics et privés ont été invités à

fournir une rétroaction sur leurs besoins en données, notamment des associations de l'industrie, des universités et d'autres grands penseurs sur la question. Ces consultations aident à façonner un cadre de données sur les technologies propres qui, une fois mis en œuvre, va améliorer la prise de décisions solides, étayées par des preuves, par tous les partenaires intervenant dans le développement et l'utilisation de technologies propres. La mobilisation et les consultations sur le travail du gouvernement vont se poursuivre avec la mise en œuvre de la stratégie relative aux données sur les technologies propres.

RECOMMANDATION N° 8 :

Enfin, le Comité recommande que le gouvernement du Canada collabore avec l'industrie, les gouvernements et les collectivités autochtones, les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi qu'avec des gouvernements et organismes internationaux pour favoriser de meilleurs partenariats et grappes intersectionnels et internationaux en matière de technologies propres.

Le gouvernement s'est engagé à bâtir une économie à la fois innovatrice et inclusive. Il s'est activement engagé auprès d'un large éventail de partenaires afin de soutenir les technologies propres et les secteurs des ressources naturelles.

En élaborant le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, le gouvernement du Canada a collaboré avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et les organismes autochtones nationaux, et il s'est impliqué énormément auprès des Canadiens. Les particuliers, les entreprises, les organisations non gouvernementales et les gouvernements locaux ont fourni de la rétroaction au moyen d'un site Web interactif (qui a reçu près de 14 000 idées et commentaires), des séances d'engagement en personne et des discussions ouvertes, ainsi que des soumissions écrites (environ 2 000). L'élaboration des aspects du Cadre liés aux technologies propres a été menée par un groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur les technologies propres, l'innovation et les emplois, un des quatre groupes mis sur pied par les premiers ministres. Ce groupe de travail a inclus la participation active de tous les provinces et territoires au Canada, et a intégré dans leur rapport final aux premiers ministres l'importante rétroaction obtenue par l'entremise de consultations menées auprès des Canadiens.

Une mobilisation ciblée a aussi été menée spécifiquement pour les technologies propres et le secteur des ressources naturelles. Afin de soutenir le développement des mesures annoncées dans le budget 2017, Ressources naturelles Canada a mobilisé plus de 300 intervenants associés aux ressources naturelles et aux technologies propres, notamment par l'intermédiaire de 11 tables rondes ministérielles intersectorielles avec des partenaires intergouvernementaux, l'industrie, des groupes de réflexion, des bailleurs de fonds, des représentants autochtones et le milieu universitaire. Une rétroaction publique plus vaste a été obtenue à partir d'un portail de mobilisation interactif en ligne, ce qui a permis d'obtenir les points de vue de 315 participants et plus de 35 000 visites uniques des pages Web.

Le gouvernement va continuer à collaborer étroitement avec ses partenaires pour mettre en œuvre le Cadre, voir à ses engagements sur la croissance propre, et encourager des

partenariats et des grappes intersectoriels et internationaux plus robustes sur les technologies propres. Voici des façons plus spécifiques de le faire :

- Carrefour de la croissance propre, à l'intérieur du nouveau guichet unique Innovation Canada, pour rationaliser les services à la clientèle, améliorer la coordination des programmes fédéraux, rendre possibles le suivi et l'établissement de rapports sur les résultats en matière de technologies propres dans l'ensemble du gouvernement, et jumeler les intervenants aux marchés internationaux.
- Groupe de travail fédéral-provincial-territorial renouvelé sur la croissance propre, relevant des ministres de l'Innovation et du Développement économique, et axé sur la mise en œuvre de la stratégie de croissance propre du Canada.
- Tables de stratégie économique pour relever des occasions d'innovation dans les technologies et les ressources propres. Les tables de stratégie économique vont fixer des cibles de croissance ambitieuses pour les innovateurs canadiens, repérer les défis et les « goulots d'étranglement » spécifiques aux secteurs ainsi que les obstacles à une participation accrue des sexes, et aider les innovateurs à atteindre leurs cibles.
- Nouvel investissement de 200 millions de dollars pour les technologies propres dans les secteurs des ressources naturelles, qui met l'accent sur une importante collaboration et inclura l'industrie, le milieu universitaire, des laboratoires gouvernementaux et d'autres organismes de recherche comme bénéficiaires admissibles. Ce programme encourage aussi une collaboration étroite avec les provinces et les territoires, et il exige que les projets incluent une contribution de la part des gouvernements provinciaux ou territoriaux.
- Engagement du premier ministre à mettre en œuvre le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques d'une manière qui soutient les engagements plus vastes du Canada envers la réconciliation, avec une relation de nation à nation renouvelée entre le Canada et les Autochtones. À cet égard, le gouvernement est en train de créer trois tables sectorielles distinctes au niveau de la direction avec les Premières Nations, les Inuit et la Nation Métis pour faire en sorte que les Autochtones participent à la prise de décisions et à la planification collaborative, et pour profiter de leurs perspectives locales et régionales dans la mise en œuvre du Cadre et de ses priorités en matière de croissance propre.
- D'autres innovations de grande envergure annoncées dans le budget 2017 qui vont soutenir la croissance propre et encourager les partenariats, notamment Impact Canada, l'initiative axée sur les « super grappes », et le Fonds d'innovation stratégique.

À l'échelle internationale, le Service des délégués commerciaux du Canada (SDC) collabore actuellement avec l'industrie, les gouvernements provinciaux et territoriaux et des gouvernements et organismes internationaux pour promouvoir des partenariats commerciaux et de recherche-développement entre des sociétés canadiennes et des intervenants internationaux. Les délégués commerciaux ont beaucoup travaillé pour aider les entreprises de technologies propres à tirer parti des occasions croissantes qu'offrent les marchés mondiaux.

Le SDC offre diverses occasions aux entreprises canadiennes de technologies propres désireuses de bâtir des partenariats internationaux, notamment Canexport, le programme Visée mondiale en innovation et le Programme canadien de l'innovation à l'international. Le SDC fournit aussi des accélérateurs technologiques canadiens, qui sont situés dans les principaux centres technologiques du monde, pour aider les entreprises canadiennes à explorer les débouchés et les partenariats dans les marchés étrangers. Ce programme cible spécifiquement les petites et moyennes entreprises de technologies propres canadiennes dans le but de coordonner le mentorat et les conseils des leaders de l'industrie dans les marchés étrangers, l'accès à des investisseurs potentiels, et les contacts et le réseautage dans le milieu des entreprises de technologies propres.

Le gouvernement gère aussi 13 ententes sur les sciences, la technologie et l'innovation avec d'autres gouvernements comme la Chine, l'Inde, le Brésil et l'Union européenne. Ces ententes internationales facilitent la collaboration entre le Canada et ses partenaires étrangers pour accroître ses capacités scientifiques et technologiques internationales, entreprendre des activités de recherche-développement et la commercialisation de la technologie dans le but de faire croître nos économies respectives. Les technologies propres sont un domaine d'intérêt particulier pour bon nombre de ces ententes. Tel qu'il est annoncé dans le budget 2017 et décrit dans la recommandation ci-dessus, la *stratégie de développement international des entreprises* que le gouvernement a bonifiée va favoriser davantage les contacts des entreprises de technologies propres avec les réseaux internationaux.

Le Canada s'est aussi joint à Mission Innovation, une initiative mondiale en vertu de laquelle 22 pays et l'Union européenne collaborent pour accélérer l'innovation associée à l'énergie propre. Les membres ont convenu de doubler sur cinq ans leurs investissements dans l'innovation associée à l'énergie propre, tout en améliorant la collaboration internationale associée à la recherche, au développement et à la démonstration de l'énergie propre. Un aspect clé de Mission Innovation consiste à encourager le leadership du secteur privé, et le Canada invite les investisseurs à discuter des façons de soutenir les investissements dans les énergies propres et de la transition vers une économie faible en carbone. Par l'intermédiaire de Mission Innovation, le Canada soutient aussi la promotion de sept défis en matière d'innovation qui sont conçus pour accélérer l'innovation mondiale associée à l'énergie propre dans des domaines technologiques spécifiques, notamment les réseaux intelligents, l'accès hors réseau à l'électricité, la séquestration du carbone, les biocarburants durables, la transformation de la lumière naturelle en combustibles, les matériaux entrant dans la production d'énergie propre, et le chauffage et refroidissement des édifices.

En plus de Mission Innovation, le Canada participe activement à d'autres forums internationaux clés dans le but de faire progresser les partenariats et la collaboration internationaux en matière de technologies propres, y compris la Conférence ministérielle sur l'énergie propre (CEM). Le CEM est une initiative de 24 pays et de la Commission européenne. Ils travaillent ensemble pour faciliter la collaboration internationale afin de promouvoir des politiques et des programmes qui favorisent l'énergie propre et accélèrent la transition vers une économie mondiale basée sur l'énergie propre. La principale caractéristique du CEM est sa réunion

ministérielle annuelle, qui sert de forum pour dynamiser les objectifs collectifs d'énergie propre. De plus, le CEM se compose de plusieurs initiatives qui permettent une collaboration soutenue entre les pays membres dans de nombreux domaines liés à la demande d'énergie, à l'approvisionnement en énergie, aux systèmes énergétiques et à l'intégration, et à une politique intersectorielle. Le Canada participe à un certain nombre de ces initiatives, y compris la gestion de l'énergie (efficacité énergétique dans l'industrie), le rôle des femmes dans l'énergie propre, les véhicules électriques et les réseaux intelligents. Le Canada accueillera les réunions de la Conférence ministérielle sur l'énergie propre ainsi que celles de la Mission Innovation en 2019, ce qui donnera une nouvelle occasion de démontrer son leadership sur l'énergie propre sur la scène mondiale.